

Nature

Un contrat pour protéger les rivières dans le Sud Morvan et le Bazois

Du Veynon jusqu'à la Cressonne, le contrat territorial du bassin Aron-Cressonne s'attache à refaire une santé aux rivières du sud Morvan et du Bazois.

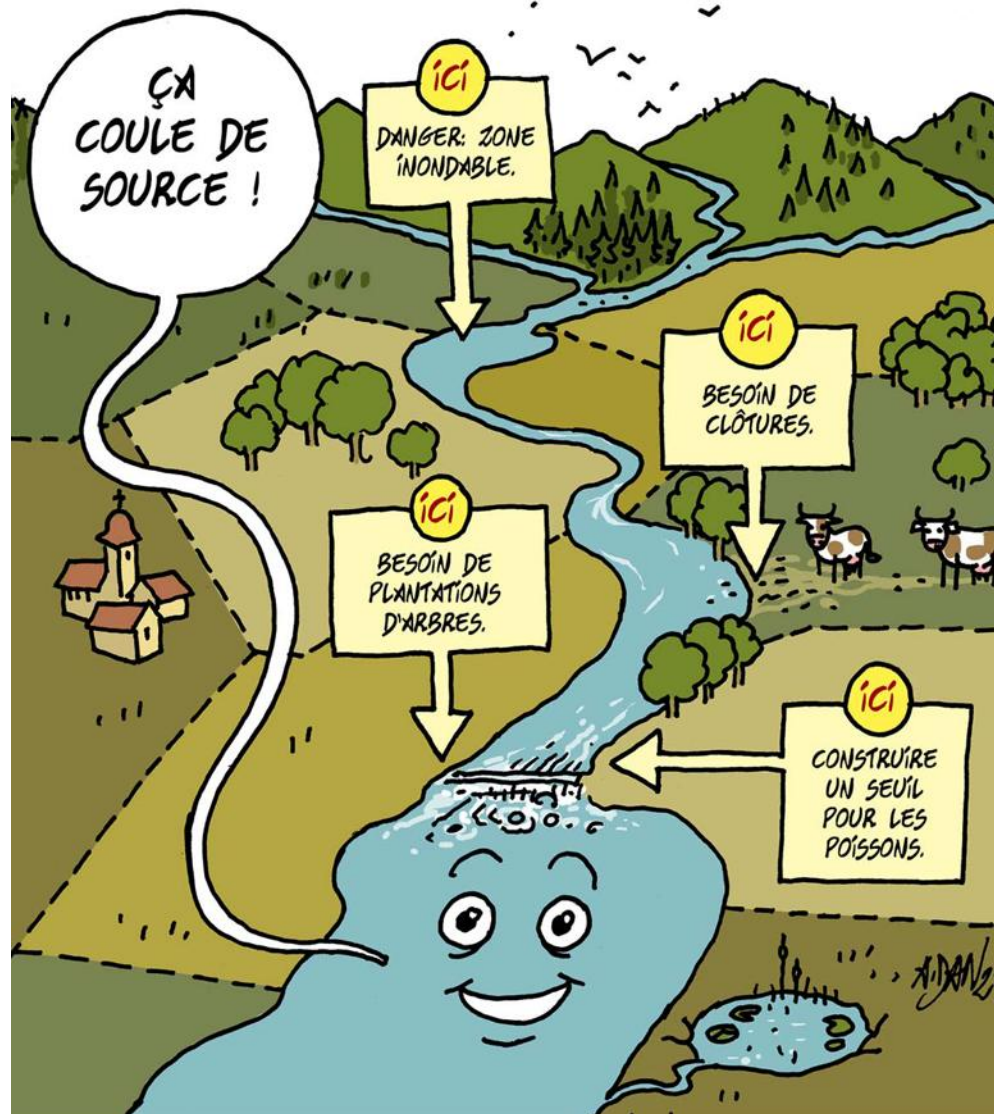
● Qu'est-ce qu'un contrat territorial de bassin-versant ?

C'est un outil technique et financier proposé par une agence de l'eau (ici l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des collectivités dans le but de faciliter la préservation de la qualité de l'eau et d'atteindre un bon état des milieux aquatiques. Avec la notion de bassin-versant, on oublie les frontières administratives pour se concentrer sur une échelle hydrologique cohérente. Le bassin-versant désigne un territoire dont l'ensemble des eaux converge vers une même destination. Une goutte d'eau qui tombe sur le sud-ouest du Morvan se retrouvera à Decize, c'est pourquoi les démarches doivent intégrer une solidarité entre amont et aval.

● Dans quel contexte le contrat de l'Aron-Cressonne a-t-il vu le jour ?

Depuis 2011, un contrat territorial existait sur les affluents morvandiaux de la rivière Aron. Dix ans plus tard, a émergé le souhait d'agir sur la totalité du bassin de l'Aron et ses affluents au moment où une nouvelle compétence obligatoire a été nationalement créée pour les communautés de communes, nommée Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Fort de son expérience en matière de protection de l'eau, le parc naturel régional du Morvan s'est vu transférer la compétence Gema avec l'émergence du contrat territorial Aron-Cressonne en 2022, bien que les deux tiers du bassin se situent hors de son périmètre. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et quatre communautés de communes (Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets et Grands Lacs, Amognes Cœur du Nivernais et Sud Nivernais) participent financièrement au contrat. De nombreux partenaires sont également inves-

L'EAU TRACE SA ROUTE EN FAISANT FI DES CARTES ET DES DÉCOUPAGES TERRITORIAUX...



tis : OFB*, DDT*, fédération de pêche de la Nièvre, association des moulins, conservatoire botanique national, SHNA-OFAB*...

● Quelles sont les mesures concrètes ?

Une série de diagnostics a permis d'évaluer l'état des rivières, pour les trois quarts inférieurs à "bon", bien que beaucoup de tronçons pré-

servés laissent place à l'espoir. La végétation en bord de cours d'eau, qui joue un rôle fondamental notamment pour diminuer la température et en tant que refuge pour la faune aquatique, s'est avérée largement absente. Outre des plantations d'arbres, des mises en défens avec pose de clôtures contre le piétinement des troupeaux sont organisées avec des éleveurs

volontaires. Une cartographie des ouvrages causant une discontinuité piscicole et sédimentaire (seuils de moulins, radiers de ponts...) a été dressée. Des discussions s'engagent localement pour restaurer le franchissement sur 25 de ces ouvrages. La qualité de l'eau a par ailleurs été mesurée et demande une maîtrise des pollutions agricoles et urbaines.

Paroles d'expert

D'une durée de 6 ans avec un budget de 3,5 millions d'euros, le contrat territorial profite à 24 cours d'eau principaux et leurs affluents, dessinant un linéaire de 1 900 km sur 101 communes. Les 2 axes d'entrée des actions sont la restauration des milieux aquatiques et le rétablissement du lien entre acteurs, habitants et milieux aquatiques. Notre civilisation s'est développée autour des rivières et bénéficie d'elles. Une relation vertueuse doit être retrouvée en veillant sur elles



et les zones humides. La sensibilisation permet, par exemple, d'inviter à changer d'approche vis-à-vis de milieux complexes tels que les zones humides en adaptant les pratiques agricoles à la parcelle et non l'inverse. Des réflexions pour restreindre leur drainage peuvent favoriser la biodiversité, mais aussi la production en période de sécheresse.

Fabien Seve ●
Animateur du contrat territorial du bassin-versant de l'Aron-Cressonne

► Pour en savoir plus



● Une revue

Dans le numéro 35 de la revue *Bourgogne-Franche-Comté Nature*, retrouvez une présentation du contrat territorial du bassin-versant de l'Aron-Cressonne. Des informations complémentaires et les coordonnées des animateurs du contrat sont disponibles sur www.parcdu-morvan.org/le-parc-en-actions/leau/le-contrat-territorial-aron-morvan. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour toute action en faveur de l'eau sur votre commune du bassin Aron-Cressonne !

● Mini-glossaire

DDT : Direction départementale des territoires.
OFB : Office français pour la biodiversité.
SHNA : Société d'histoire naturelle d'Autun.
OFAB : Observatoire de la faune de Bourgogne.

Agenda ● Tous les événements à venir sont à retrouver sur internet

Découvrez tous les événements à venir en Bourgogne-Franche-Comté en consultant l'agenda de la Nature sur notre site : www.bfcnature.fr. Vous y découvrirez un large choix de sorties, animations, expositions, colloques, conférences... Qui vous sont proposés toute l'année !

► Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant 26 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».